



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2020-016

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2020

Sommaire

Prefecture Aveyron

12-2020-02-21-002 - Annexe en complément de l'arrêté modificatif relatif à la liste des bureaux de vote (4ème modifications) (14 pages)	Page 3
12-2020-02-20-003 - Arrêté préfectoral portant habilitation de l'organisme URBANISTICA à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752 - 6 du code de commerce Habilitation n° AI - 23 - 2020 - 12 (2 pages)	Page 18
12-2020-02-20-004 - Arrêté préfectoral portant habilitation de l'organisme IMPLANT ACTION à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752 - 6 du code de commerce Habilitation n° AI - 24 - 2020 - 12 (2 pages)	Page 21
12-2020-02-20-002 - Arrêté préfectoral portant habilitation de l'organisme NOUVEAU TERRITOIRE à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752 - 6 du code de commerce Habilitation n° AI - 22 - 2020 - 12 (2 pages)	Page 24
12-2020-02-21-001 - Arrêté relatif à la liste des bureaux de vote - 4ème modification à l'arrêté n°12-2019-08-28-001 du 28 août 2019 (2 pages)	Page 27
12-2020-02-25-001 - Ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation du projet de réouverture du lit de l'Hunargues et du réaménagement de la place du Bournhou – Elargissement amont du pont départemental (RD 902) sur la commune de CASSAGNES BÉGONHÈS (12120), sous maîtrise d'ouvrage conjointe du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et du Conseil départemental de l'Aveyron. (3 pages)	Page 30

Prefecture Aveyron

12-2020-02-21-002

Annexe en complément de l'arrêté modificatif relatif à la
liste des bureaux de vote (4ème modifications)

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N° 12-2019-0828-001 du 28 août 2019 modifié les 11 septembre 2019, 18 décembre 2019, 10 février 2020 et 21 février 2020

ARRONDISSEMENT DE MILLAU	
DESIGNATION DES COMMUNES	DESIGNATION DES EMPLACEMENTS DES BUREAUX DE VOTE ET DES BUREAUX CENTRALISATEURS (en caractères gras)
AGEN D'AVEYRON	Salle des Fêtes 12630 AGEN D'AVEYRON
AGUESSAC	Espace Culturel d'Aguessac route de la Gare 12520 AGUESSAC
ALRANCE	Mairie 12430 ALRANCE
ARNAC SUR DOURDOU	Mairie 12360 ARNAC SUR DOURDOU
ARQUES	Mairie 12290 ARQUES
ARVIEU	Salle polyvalente R. Almès 12120 ARVIEU
AURIAC-LAGAST	Mairie Salle annexe 12120 AURIAC-LAGAST
AYSENES	Salle polyvalente 12430 AYSENES
BALAGUIER SUR RANCE	Mairie 12380 BALAGUIER SUR RANCE
BASTIDE PRADINES (LA)	Salle polyvalente 12490 LA BASTIDE PRADINES
BASTIDE SOLAGES (LA)	Mairie Solages 12550 LA BASTIDE SOLAGES
BELMONT SUR RANCE	Salle des Fêtes 12370 BELMONT SUR RANCE
BRASC	Mairie 12550 BRASC
BROQUIES	Mairie 12480 BROQUIES
BROUSSE-LE-CHATEAU	Salle polyvalente 12480 BROUSSE-LE-CHATEAU
BRUSQUE	Salle du rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie 12360 BRUSQUE
CALMELS ET LE VIALA	Mairie 12400 CALMELS ET LE VIALA
CAMARES	Salle des Fêtes 12360 CAMARES
CANET-DE-SALARS	Mairie 12290 CANET-DE-SALARS
CASTELNAU-PEGAYROLS	Mairie, Maison des services 12620 CASTELNAU-PEGAYROLS
CAVALERIE (LA)	Salle des associations rue du Pourtalou 12230 LA CAVALERIE
CLAPIER (LE)	Salle polyvalente 12540 LE CLAPIER
COMBRET	Mairie 12370 COMBRET
COMPEYRE	Mairie 12520 COMPEYRE
COMPREGNAC	Mairie 12100 COMPREGNAC
COMPS LAGRANVILLE	Mairie 12120 COMPS LAGRANVILLE
CONNAC	Mairie 12170 CONNAC

CORNUS	1) Mairie le Bourg 12540 CORNUS 2) Ancienne Ecole de Labastide des Fonts 12540 CORNUS
COSTES GOZON (LES)	Mairie 12400 LES COSTES GOZON
COUPIAC	Salle du conseil Place de la Mairie 12550 COUPIAC
COUVERTOIRADE (LA)	Mairie 12230 LA COUVERTOIRADE
CREISSELS	1) Salle des Fêtes 12100 CREISSELS 2) Salle des Fêtes 12100 CREISSELS
CRESSE (LA)	Salle polyvalente 12640 LA CRESSE
CURAN	Mairie 12410 CURAN
DURENQUE	Mairie 12170 DURENQUE
FAYET	1) Mairie 12360 FAYET 2) Salle communale 12360 FAYET
FLAVIN	1) Salle des Festivités 12450 FLAVIN 2) Salle des Festivités 12450 FLAVIN 3) Salle des Festivités 12450 FLAVIN
FONDAMENTE	1) Mairie 12540 FONDAMENTE 2) Ancienne école de St-Maurice de Sorgues 12540 FONDAMENTE
GISSAC	Mairie 12360 GISSAC
HOSPITALET DU LARZAC (L')	Petite salle communale – Place de l'Église 12230 L'HOSPITALET DU LARZAC
LAPANOUSE DE CERNON	Mairie 12230 LAPANOUSE DE CERNON
LAVAL-ROQUECEZIERE	Mairie Laclaparède 12380 LAVAL-ROQUECEZIERE
LEDERGUES	Mairie 12170 LEDERGUES
LESTRADE ET THOUELS	Salle des Fêtes 12430 LESTRADE ET THOUELS
MARNHAGUES ET LATOUR	Mairie Latour 12540 MARNHAGUES ET LATOUR
MARTRIN	Salle polyvalente 12550 MARTRIN
MELAGUES	Salle polyvalente 12360 MELAGUES

MILLAU Canton Millau-1	1) Salle des Fêtes Parc de la Victoire 12100 MILLAU 2) Salle des Fêtes Parc de la Victoire 3) Salle des Fêtes Parc de la Victoire 4) Salle des Fêtes Parc de la Victoire 5) Ecole Martel rue Claude Debussy 6) Ecole J-Henri Fabre rue Paul Ramadier 7) Ecole J-Henri Fabre rue Paul Ramadier 8) Ecole du Puits de Calès 150 Impasse du Dr Barsalou 9) Ecole du Puits de Calès 150 Impasse du Dr Barsalou
MILLAU Canton Millau-2	10) Ecole Eugène Selles rue Eugène Selles 11) Ecole Jules Ferry rue de la Liberté 12) Ecole Beauregard avenue de Verdun 13) C.R.E.A. 10 Bd Sadi-Carnot 14) Ecole Paul Bert Place du Maréchal Foch 15) Ecole Paul Bert Place du Maréchal Foch 16) Foyer Capelle Place de la Fraternité 17) Ecole Jean Macé rue de la Saunerie
MONTAGNOL	1) Mairie 12360 MONTAGNOL 2) Salle communale de Cenomes 12360 MONTAGNOL
MONTCLAR	Salle des Fêtes 12550 MONTCLAR
MONTFRANC	Mairie 12380 MONTFRANC
MONTJAUX	Salles des Fêtes 12490 MONTJAUX
MONTLAUR	Salle des Fêtes 12400 MONTLAUR
MOSTUEJOULS	Maison des Arziales 12720 MOSTUEJOULS
MOUNES-PROHENCoux	Mairie Mounes 12370 MOUNES-PROHENCoux
MURASSON	Mairie 12370 MURASSON
NANT	Salle du Petit Hall Polyvalent 12230 NANT
PAULHE	Salle communale 12520 PAULHE
PEUX ET COUFFOULEUX	Mairie Couffouleux 12360 PEUX ET COUFFOULEUX
PEYRELEAU	Mairie 12720 PEYRELEAU
PLAISANCE	Salle polyvalente 12550 PLAISANCE

PONT-DE-SALARS	1) Salle des Fêtes 12290 PONT-DE-SALARS 2) Salle des Fêtes 12290 PONT-DE-SALARS
POUSTHOMY	Mairie 12380 POUSTHOMY
PRADES-DE-SALARS	Mairie 12290 PRADES-DE-SALARS
REBOURGUIL	Mairie 12400 REBOURGUIL
REQUISTA	1) Salle des Fêtes Pl. François Fabié 12170 REQUISTA 2) Salle des Fêtes Pl. François Fabié 12170 REQUISTA
RIVIERE SUR TARN	Maison des activités et des services Route de Fontaneilles 12640 RIVIERE SUR TARN
ROQUEFORT SUR SOULZON	Salle Crouzat, avenue François Galtier 12250 ROQUEFORT SUR SOULZON
ROQUE SAINTE-MARGUERITE (LA)	1) Mairie 12100 LA ROQUE SAINTE-MARGUERITE 2) Salle polyvalente de Pierrefiche du Larzac 12100 LA ROQUE SAINTE-MARGUERITE
RULLAC SAINT-CIRQ	Salle annexe de la Mairie 12120 RULLAC SAINT-CIRQ
SAINT-AFFRIQUE	1) Salle des Fêtes Bd Aristide Briand 12400 ST-AFFRIQUE 2) Salle des Fêtes Bd Aristide Briand 12400 ST-AFFRIQUE 3) Salle des Fêtes Bd Aristide Briand 12400 ST-AFFRIQUE 4) Salle des Fêtes Bd Aristide Briand 12400 ST-AFFRIQUE 5) Gymnase Jean Blanchard rue J. Ferry 12400 ST-AFFRIQUE 6) Gymnase Jean Blanchard rue J. Ferry 12400 ST-AFFRIQUE 7) Gymnase Jean Blanchard rue J. Ferry 12400 ST-AFFRIQUE
SAINT-ANDRE DE VEZINES	Mairie 12720 SAINT-ANDRE DE VEZINES
SAINT-BEAULIZE	Mairie Salle L. Ferrière 12540 SAINT-BEAULIZE
SAINT-BEAUZELY	Salle de l'ancien restaurant communal au rez de chaussée de la résidence les Gardies 12620 SAINT-BEAUZELY
SAINTE-EULALIE DE CERNON	Mairie 12230 SAINTE-EULALIE DE CERNON
SAINT-FELIX DE SORGUES	Ancienne salle de classe au rez-de-chaussée de l'école 12400 SAINT-FELIX DE SORGUES
SAINT-GEORGES DE LUZENÇON	1) Salle des Fêtes 12100 SAINT-GEORGES DE LUZENÇON 2) Salle des Fêtes 12100 SAINT-GEORGES DE LUZENÇON
SAINT-IZAIRE	Mairie 12580 SAINT-IZAIRE
SAINT-JEAN D'ALCAPIES	Mairie 12250 SAINT-JEAN D'ALCAPIES
SAINT-JEAN DELNOUS	Mairie 12170 SAINT-JEAN DELNOUS
SAINT-JEAN DU BRUEL	Salle d'animation 12230 SAINT-JEAN DU BRUEL
SAINT-JEAN ET SAINT-PAUL	1) Salle du Foyer rural de Saint-Jean d'Alcas 12250 SAINT-JEAN ET SAINT-PAUL 2) Ancienne école de Saint-Paul des Fonts 12250 SAINT-JEAN ET SAINT-PAUL
SAINT-JUERY	Salle des Fêtes 12550 SAINT-JUERY
SAINT-LAURENT DU LEVEZOU	Mairie 12620 SAINT-LAURENT DU LEVEZOU
SAINT-LEONS	Mairie 12780 SAINT-LEONS

SAINT-ROME DE CERNON	Salle des Fêtes 12490 SAINT-ROME DE CERNON
SAINT-ROME DE TARN	Salle des Fêtes 12490 SAINT-ROME DE TARN
SAINT-SERNIN SUR RANCE	Mairie 1 Place Bourguebus 12380 ST-SERNIN-SUR-RANCE
SAINT-SEVER DU MOUSTIER	Salle des Fêtes 12370 SAINT-SEVER DU MOUSTIER
SAINT-VICTOR ET MELVIEU	1) Mairie Saint-Victor 12400 SAINT-VICTOR ET MELVIEU 2) Salle des Fêtes de Melvieu 12400 ST-VICTOR ET MELVIEU
SALLES-CURAN	Salle des Fêtes 12410 SALLES-CURAN
SALMIECH	Mairie 12120 SALMIECH
SAUCLIERES	Mairie 12230 SAUCLIERES
SEGUR	14 rue du Stade 12290 SEGUR
SELVE (LA)	Mairie 12170 LA SELVE
SERRE (LA)	Mairie 12380 LA SERRE
SYLVANES	Mairie 12360 SYLVANES
TAURIAC-DE-CAMARES	Mairie 12360 TAURIAC-DE-CAMARES
TOURNEMIRE	Mairie 12250 TOURNEMIRE
TREMOUILLES	Mairie 12290 TREMOUILLES
TRUEL (LE)	Salle de réunion de la Piscine 12430 LE TRUEL
VABRES L'ABBAYE	Salle polyvalente 12400 VABRES L'ABBAYE
VERRIERES	Salle des Fêtes 12520 VERRIERES
VERSOLS ET LAPEYRE	Salle polyvalente 12400 VERSOLS ET LAPEYRE
VEYREAU	Mairie 12720 VEYREAU
VEZINS DE LEVEZOU	1) Mairie 12780 VEZINS DE LEVEZOU 2) Ancienne école du Roucous 12780 VEZINS DE LEVEZOU
VIALA DU PAS DE JAUX	Salle de réunion 12250 VIALA DU PAS DE JAUX
VIALA DU TARN	1) Mairie 12490 VIALA DU TARN 2) Ancienne école de Coudols 12490 VIALA DU TARN
VIBAL (LE)	Salle des Fêtes 12290 LE VIBAL
VILLEFRANCHE-DE-PANAT	Mairie 12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT

ARRONDISSEMENT DE RODEZ	
DESIGNATION DES COMMUNES	DESIGNATION DES EMPLACEMENTS DES BUREAUX DE VOTE ET DES BUREAUX CENTRALISATEURS (en caractères gras)
ARGENCES EN AUBRAC	1) Centre culturel de Sainte-Geneviève sur Argence 12420 ARGENCES EN AUBRAC 2) Mairie d'Alpuech 12210 ARGENCES EN AUBRAC 3) Mairie de Graissac 12420 ARGENCES EN AUBRAC 4) Mairie de Lacalm 12210 ARGENCES EN AUBRAC 5) Mairie de La Terrisse 12210 ARGENCES EN AUBRAC 6) Salle des Fêtes de Vitrac-en-Viadène 12420 ARGENCES EN AUBRAC
BERTHOLENE	Salle d'animation 12310 BERTHOLENE
BESSUEJOULS	Salle du Conseil Saint-Pierre 12500 BESSUEJOULS
BOZOULS	1) Espace Denys Puech 12340 BOZOULS 2) Espace Denys Puech 12340 BOZOULS
BROMMAT	Salle des fêtes le bourg 12600 BROMMAT
CAMPAGNAC	Salle des Fêtes 12560 CAMPAGNAC
CAMPOURIEZ	Mairie 12460 CAMPOURIEZ
CAMPUAC	Salle des Fêtes 12580CAMPUAC
CANTOIN	Mairie 12420 CANTOIN
CAPELLE-BONANCE (LA)	Mairie 12130 LA CAPELLE-BONANCE
CASSUEJOULS	Mairie 12210 CASSUEJOULS
CASTELNAU-DE-MANDAILLES	1) Mairie 12500 CASTELNAU-DE-MANDAILLES 2) Ecole publique de Mandailles 12500 CASTELNAU-DE-M.
CAYROL (LE)	Salle des anciennes écoles 12500 LE CAYROL
CLAIRVAUX	1) Salle d'animation 12330 CLAIRVAUX 2) Salle d'animation 12330 CLAIRVAUX
CONDOM D'AUBRAC	Salle de la Mairie 12470 CONDOM D'AUBRAC
CONQUES EN ROUERGUE	1) Mairie de Conques 12320 CONQUES EN ROUERGUE 2) Mairie de Grand-Vabre 12320 CONQUES EN ROUERGUE 3) Mairie de Noailhac 12320 CONQUES EN ROUERGUE 4) Mairie 1 rue du Moulin Saint-Cyprien sur Dourdou 12320 CONQUES EN ROUERGUE

COUBISOU	Salle des Fêtes 12190 COUBISOU
CURIERES	Mairie 12210 CURIERES
DRUELLE BALSAC	1) Druelle Secteur 1 Salle des Fêtes 12510 DRUELLE BALSAC 2) Druelle Secteur 2 Salle des Fêtes 12510 DRUELLE BALSAC 3) Druelle Secteur 3 Salle des Fêtes 12510 DRUELLE BALSAC 4) Salle des Fêtes de Balsac 12510 DRUELLE BALSAC
ENTRAYGUES SUR TRUYERE	1) Mairie 3 Place de l'Église 12140 ENTRAYGUES SUR TR. 2) Mairie 3 Place de l'Église 12140 ENTRAYGUES SUR TR.
ESPALION	1) Mairie 12500 ESPALION 2) Mairie 12500 ESPALION 3) Mairie 12500 ESPALION 4) Mairie 12500 ESPALION
ESPEYRAC	Mairie 12140 ESPEYRAC
ESTAING	Salle d'animation 12190 ESTAING
FEL (LE)	Mairie 12140 LE FEL
FLORENTIN-LA-CAPELLE	1) Mairie 12140 FLORENTIN-LA-CAPELLE 2) Salle des Fêtes de La Capelle 12140 FLORENTIN LA C.
GABRIAC	Salle multiactivités 12340 GABRIAC
GAILLAC D'AVEYRON	Mairie 12310 GAILLAC D'AVEYRON
GOLINHAC	Mairie 12140 GOLINHAC
HUPARLAC	Salle de réunion 12460 HUPARLAC
LACROIX-BARREZ	Mairie 12600 LACROIX-BARREZ
LAGUIOLE	Salle des Fêtes 19 rue du Valat 12210 LAGUIOLE
LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE	1) Centre administratif 8 Chemin d'Ampiac Laissac 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE 2) Centre administratif 8 Chemin d'Ampiac Laissac 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE 3) Mairie 30 rue de l'Église Séverac l'Église 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE
LASSOUTS	Mairie 12500 LASSOUTS
LOUBIERE (LA)	1) Salle d'animation des Epis Lioujas 12740 LA LOUBIERE 2) Salle de réunion 12740 LA LOUBIERE
LUC-LA PRIMAUBE	1) Luc – Espace d'animation 12450 LUC-LA PRIMAUBE 2) La Primaube – Espace Antoine de Saint-Exupery 12450 LUC-LA PRIMAUBE 3) La Primaube – Espace Antoine de Saint-Exupery 12450 LUC-LA PRIMAUBE 4) Luc- Espace d'animation 12450 LUC-LA PRIMAUBE 5) La Primaube - Espace Antoine de Saint-Exupery 12450 LUC-LA PRIMAUBE 6) La Primaube – Espace Antoine de Saint-Exupery 12450 LUC-LA PRIMAUBE

MARCILLAC-VALLON	1) Salle des Fêtes 12330 MARCILLAC-VALLON 2) Salle des Fêtes 12330 MARCILLAC-VALLON
MONASTERE (LE)	1) Centre Social 12000 LE MONASTERE 2) Centre Social 12000 LE MONASTERE
MONTEZIC	Mairie 12460 MONTEZIC
MONTPEYROUX	Salle d'animation de Saint-Rémy 12210 MONTPEYROUX
MONTROZIER	1) Salle communale 12630 MONTROZIER 2) Salle d'animation de Gages 12630 MONTROZIER
MOURET	Mairie 12330 MOURET
MUR-DE-BARREZ	Salle des Fêtes 12600 MUR-DE-BARREZ
MURET-LE-CHATEAU	Mairie 12330 MURET-LE-CHATEAU
MUROLS	Mairie 12600 MUROLS
NAUVIALE	Mairie 12330 NAUVIALE
NAYRAC (LE)	Salle communale 12190 LE NAYRAC
OLEMPS	1) Espace sportif Georges Bru 12510 OLEMPS 2) Espace sportif Georges Bru 12510 OLEMPS 3) Espace sportif Georges Bru 12510 OLEMPS 4) Espace sportif Georges Bru 12510 OLEMPS
ONET-LE-CHATEAU	1) Équipement Socio – Culturel et Sportif-Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU 2) Équipement Socio – Culturel et Sportif-Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU 3) Équipement Socio – Culturel et Sportif-Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU 4) Équipement Socio – Culturel et Sportif – Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU 5) Équipement Socio – Culturel et Sportif – Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU 6) Équipement Socio – Culturel et Sportif – Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU 7) Équipement Socio – Culturel et Sportif – Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU 8) Équipement Socio – Culturel et Sportif – Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU 9) Équipement Socio – Culturel et Sportif- Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU 10) Équipement Socio – Culturel et Sportif-Salle des Fêtes Robert ROUQUIE 12850 ONET-LE-CHATEAU
PALMAS D'AVEYRON	1) Salle des Fêtes de Coussergues 12310 PALMAS D'AVEYRON 2) Mairie de Cruejols 12310 PALMAS D'AVEYRON 3) Mairie de Palmas 12310 PALMAS D'AVEYRON
PIERREFICHE D'OLT	Mairie 12130 PIERREFICHE D'OLT
POMAYROLS	Mairie 12130 POMAYROLS
PRADES D'AUBRAC	Mairie 12470 PRADES D'AUBRAC
PRUINES	Mairie 12320 PRUINES

RODELLE	Mairie 12340 RODELLE
RODEZ Canton Rodez-2	1) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 2) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 3) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 4) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 5) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 6) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 7) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 8) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ
RODEZ Canton Rodez-1	9) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 10) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 11) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 12) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 13) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 14) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 15) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ
RODEZ Canton Rodez-Onet	16) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ 17) Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ
SAINT-AMANS DES COTS	1) Mairie 12460 SAINT-AMANS DES COTS 2) Ancienne école publique de Touluch 12460 ST-AMANS DES COTS
SAINT-CHELY D'AUBRAC	Salle des Fêtes « R. Cayrel » 12470 SAINT-CHELY D'AUBRAC
SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	Salle des fêtes de 12330 SAINT-CHRISTOPHE-VALLON
SAINT-COME D'OLT	Mairie 12500 SAINT-COME D'OLT
SAINTE-EULALIE D'OLT	Salle communale polyvalente 12130 SAINTE-EULALIE D'OLT
SAINT-FELIX DE LUNEL	1) Mairie de Saint-Félix 12320 SAINT-FELIX DE LUNEL 2) Salle de réunion de l'ancien presbytère de Lunel 12320 SAINT-FELIX DE LUNEL
SAINT-GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	1) Mairie Place du cours 12130 SAINT-GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC 2) Mairie Place du cours 12130 SAINT-GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC 3) Mairie d'Aurette-Verlac Verlac 12130 SAINT-GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC
SAINT-HIPPOLYTE	Salle des Fêtes Le Bourg 12140 SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-LAURENT D'OLT	Mairie 12560 SAINT-LAURENT D'OLT
SAINT-MARTIN DE LENNE	Mairie Salle des associations 12130 SAINT-MARTIN DE LENNE
SAINTE-RADEGONDE	1) Salle d'animation 12850 SAINTE-RADEGONDE 2) Salle d'animation 12850 SAINTE-RADEGONDE 3) Ancienne école d'Inières 12850 SAINTE-RADEGONDE
SAINT-SATURNIN DE LENNE	Mairie 12560 SAINT-SATURNIN DE LENNE

SAINT-SYMPHORIEN DE THENIERES	Mairie 12460 SAINT-SYMPHORIEN DE THENIERES
SALLES-LA-SOURCE	1) Salle des Fêtes 12330 SALLES-LA-SOURCE 2) Salle des Fêtes 12330 SALLES-LA-SOURCE 3) Salle des Fêtes 12330 SALLES-LA-SOURCE
SEBAZAC-CONCOURES	1) Salle polyvalente 12740 SEBAZAC-CONCOURES 2) Salle polyvalente 12740 SEBAZAC-CONCOURES 3) Salle polyvalente 12740 SEBAZAC-CONCOURES 4) Salle des Fêtes de Concourès 12740 SEBAZAC-Cès
SEBRAZAC	Mairie 12190 SEBRAZAC
SENERGUES	Mairie 12320 SENERGUES
SEVERAC D'AVEYRON	1) Maison du Temps Libre 2 avenue Jean Moulin Séverac-le-Château 12150 SEVERAC D'AVEYRON 2) Maison du Temps Libre 2 avenue Jean Moulin Séverac-le-Château 12150 SEVERAC D'AVEYRON 3) Maison des associations Route de la Fontaine Lapanouse 12150 SEVERAC D'AVEYRON 4) Foyer socio-culturel de Recoules-Prévinquières 12150 SEVERAC D'AVEYRON 5) Ecole de Lavernhe Place de la Mairie 12150 SEVERAC D'AVEYRON 6) Mairie de Buzeins Salle La Ratapanade 12150 SEVERAC D'AVEYRON
SOULAGES-BONNEVAL	Mairie 12210 SOULAGES-BONNEVAL
TAUSSAC	Salle des Fêtes 12600 TAUSSAC
THERONDELS	Salle des Fêtes 12600 THERONDELS
VALADY	1) Mairie 12330 VALADY 2) Salle communale de Nuces 12330 VALADY 3) Salle des Fêtes de Fijaguet 12330 VALADY
VILLECOMTAL	Mairie 12580 VILLECOMTAL
VIMENET	Salle polyvalente 12310 VIMENET

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	
ALBRES (LES)	Mairie 12220 LES ALBRES
ALMONT-LES-JUNIES	Foyer des Jeunes 12300 ALMONT-LES-JUNIES
AMBEYRAC	Mairie 12260 AMBEYRAC
ANGLARS SAINT-FELIX	Mairie Anglars 12390 ANGLARS SAINT-FELIX
ASPRIERES	Mairie 12700 ASPRIERES
AUBIN	1) Salle d'accueil 12110 AUBIN 2) Salle d'accueil 12110 AUBIN 3) Agence postale communale 2 av François Cogné 12110 AUBIN 4) Salle Emile Zola Combes 12110 AUBIN 5) Salle communale de Tramons 12110 AUBIN
AUZITS	1) Salle des Fêtes La Planque 12390 AUZITS 2) Salle des Fêtes La Planque 12390 AUZITS
BALAGUIER D'OLT	Mairie 12260 BALAGUIER D'OLT
BARAQUEVILLE	1) Gymnase 244 rue de la Vallée du Viaur 12160 BARAQUEVILLE 2) Gymnase 244 rue de la Vallée du Viaur 12160 BARAQUEVILLE 3) Gymnase 244 rue de la Vallée du Viaur 12160 BARAQUEVILLE
BAS SEGALA (LE)	1) Mairie de La Bastide l'Evêque 12200 LE BAS SEGALA 2) Mairie de Vabre-Tizac 12240 LE BAS SEGALA 3) Mairie de Saint-Salvadou 12200 LE BAS SEGALA
BELCASTEL	Salle Alzias de Saunhac (Salle des Fêtes), Le Bourg, 12390 BELCASTEL.
BOISSE-PENCHOT	Mairie 12300 BOISSE-PENCHOT
BOR ET BAR	Mairie Bar 12270 BOR ET BAR
BOUILLAC	Mairie 12300 BOUILLAC
BOURNAZEL	Mairie 12390 BOURNAZEL
BOUSSAC	Mairie 12160 BOUSSAC
BRANDONNET	Mairie 12350 BRANDONNET
CABANES	Salle des Fêtes 12800 CABANES
CALMONT	1) Salle du conseil municipal 12450 CALMONT 2) Salle des Fêtes de Ceignac 12450 CALMONT 3) Salle des Fêtes de Magrin 12450 CALMONT
CAMBOULAZET	Mairie 12160 CAMBOULAZET
CAMJAC	Mairie 12800 CAMJAC
CAPDENAC-GARE	1) Salle Agora avenue Gambetta 12700 CAPDENAC-GARE 2) Salle Agora avenue Gambetta 12700 CAPDENAC-GARE 3) Ancienne école de St-Julien d'Empare 12700 CAPDENAC-G. 4) Ancienne école de Livinhac-le-Bas 12700 CAPDENAC-GARE 5) Ecole Beausoleil 12700 CAPDENAC-GARE

CAPELLE-BALAGUIER (LA)	Salle des Fêtes 12260 LA CAPELLE-BALAGUIER
CAPELLE-BLEYS (LA)	Mairie 12240 LA CAPELLE-BLEYS
CASSAGNES-BEGONHES	Mairie 22 avenue de Lodève 12120 CASSAGNES-BEGONHES
CASTANET	Salle de la Mairie 12240 CASTANET
CASTELMARY	Mairie Lavernhe 12800 CASTELMARY
CAUSSE ET DIEGE	1) Salle des associations de Loupiac 12700 CAUSSE ET DIEGE 2) Salle des Fêtes de Gelles 12700 CAUSSE ET DIEGE
CENTRES	Salle des Fêtes 12120 CENTRES
COLOMBIES	1) Hall sportif 12240 COLOMBIES 2) Hall sportif 12240 COLOMBIES
COMPOLIBAT	Mairie 12350 COMPOLIBAT
CRANSAC	1) Salle d'accueil 12110 CRANSAC 2) Salle d'accueil 12110 CRANSAC
CRESPIN	1) Salle des Fêtes 12800 CRESPIN 2) Salle des Fêtes de Lespinassole 12800 CRESPIN
DECAZEVILLE	1) Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE 2) Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE 3) Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE 4) Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE 5) Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE 6) Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE
DRULHE	Mairie 12350 DRULHE
ESCANDOLIERES	Mairie 12390 ESCANDOLIERES
FIRMI	1) Mairie Salle des Conférences 12300 FIRMI 2) Mairie Salle des Conférences 12300 FIRMI 3) Salle des Fêtes de La Bessenoits 12300 FIRMI
FLAGNAC	1) Salle des Mariages 12300 FLAGNAC 2) Salle des Fêtes d'Agnac 12300 FLAGNAC
FOISSAC	Mairie 12260 FOISSAC
FOUILLADE (LA)	Mairie 12270 LA FOUILLADE
GALGAN	Salle d'activités de l'espace associatif 12220 GALGAN
GOUTRENS	Mairie 12390 GOUTRENS
GRAMOND	Espace d'animation Route du Bouscaillou 12160 GRAMOND
LANUEJOULS	Mairie 12350 LANUEJOULS

LESCURE-JAOUL	Mairie 12440 LESCURE-JAOUL
LIVINHAC-LE-HAUT	1) Mairie 12300 LIVINHAC-LE-HAUT 2) Ancienne école de Laroque-Bouillac 12300 LIVINHAC-LE-HAUT
LUGAN	Salle des Fêtes 12220 LUGAN
LUNAC	Mairie 12270 LUNAC
MALEVILLE	Salle communale du Bourg 12350 MALEVILLE
MANHAC	Salle des Fêtes 12160 MANHAC
MARTIEL	1) Mairie Salle du conseil municipal 12200 MARTIEL 2) Hall de la Mairie 12200 MARTIEL
MAYRAN	Salle polyvalente des Janenques 12390 MAYRAN
MELJAC	Mairie 12120 MELJAC
MONTBAZENS	1) Salle de spectacles 12220 MONTBAZENS 2) Salle de spectacles 12220 MONTBAZENS
MONTEILS	Salle des œuvres 12200 MONTEILS
MONTSALES	Mairie 12260 MONTSALES
MORLHON-LE-HAUT	Mairie 12200 MORLHON-LE-HAUT
MOYRAZES	Mairie 12160 MOYRAZES
NAJAC	Salle des Fêtes 12270 NAJAC
NAUCELLE	1) Secteur Nord – salle des fêtes 20 rue de la Capelote 12800 NAUCELLE 2) Secteur Sud – salle des fêtes 20 rue de la Capelote 12800 NAUCELLE
NAUSSAC	Mairie 12700 NAUSSAC
OLS ET RINHODES	Mairie 12260 OLS ET RINHODES
PEYRUSSE-LE-ROC	Mairie 12220 PEYRUSSE-LE-ROC
PRADINAS	Salle des Fêtes 12240 PRADINAS
PREVINQUIERES	Mairie 12350 PREVINQUIERES
PRIVEZAC	Mairie 12350 PRIVEZAC
QUINS	Salle des Fêtes 12800 QUINS
RIEUPEYROUX	1) Maison pour Tous 12240 RIEUPEYROUX 2) Maison pour Tous 12240 RIEUPEYROUX
RIGNAC	1) Espace culturel 12390 RIGNAC 2) Espace culturel 12390 RIGNAC
ROUQUETTE (LA)	Salle des Fêtes 12200 LA ROUQUETTE
ROUSSENNAC	Mairie 12220 ROUSSENNAC
SAINT-ANDRE DE NAJAC	Mairie 12270 SAINT-ANDRE DE NAJAC
SAINTE-CROIX	Mairie 12260 SAINTE-CROIX
SAINT-IGEST	Mairie 12260 SAINT-IGEST
SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR	Salle des Fêtes 12120 SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR

SAINT-JUST SUR VIAUR	Salle de réunion de la mairie 12800 SAINT-JUST SUR VIAUR
SAINT-PARTHEM	1) Mairie 12300 SAINT-PARTHEM 2) Salle des Fêtes de Port d'Agrès 12300 SAINT-PARTHEM
SAINT-REMY	Salle des Fêtes 12200 SAINT-REMY
SAINT-SANTIN	1) Mairie 12300 SAINT-SANTIN 2) Salle communale de St-Julien de Piganiol 12300 ST-SANTIN
SALLES-COURBATIERS	Foyer rural 12260 SALLES-COURBATIERS
SALVAGNAC-CAJARC	1) Salle des Fêtes 12260 SALVAGNAC-CAJARC 2) Salle communale de Saint-Clair 12260 SALVAGNAC-CAJARC
SALVETAT-PEYRALES (LA)	Mairie 12440 LA SALVETAT-PEYRALES
SANVENSA	Mairie 12200 SANVENSA
SAUJAC	Mairie 12260 SAUJAC
SAUVETERRE-DE-ROUERGUE	Four Banal 12800 SAUVETERRE-DE-ROUERGUE
SAVIGNAC	Mairie – salle des fêtes 12200 SAVIGNAC
SONNAC	Foyer rural 12700 SONNAC
TAURIAC-DE-NAUCELLE	Mairie – Saint-Martial 12800 TAURIAC-DE-NAUCELLE
TAYRAC	Mairie 12440 TAYRAC
TOULONJAC	Mairie 12200 TOULONJAC
VAILHOURLES	Salle des Fêtes 12200 VAILHOURLES
VALZERGUES	Salle des Fêtes 12220 VALZERGUES
VAUREILLES	Mairie 12220 VAUREILLES
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE 12200	1) Mairie – salle du conseil municipal 2) Mairie – salle des pas perdus 3) Ecole maternelle de la Chartreuse 4) Ecole maternelle du Radel 5) Salle des Fêtes n°1 6) Ecole maternelle Haute Guyenne 7) Salle des Fêtes n°2 8) Cantine scolaire du Tricot 9) Ecole Pendariès 10) Ecole maternelle Sud
VILLENEUVE D'AVEYRON	1) Cantine de l'école La Bastide (côté droit) 12260 VILLENEUVE D'AVEYRON 2) Cantine de l'école La Bastide (côté gauche) 12260 VILLENEUVE D'AVEYRON
VIVIEZ	1) Mairie 12110 VIVIEZ 2) Ecole publique mixte de Viviez-Pont 12110 VIVIEZ

Préfecture Aveyron

12-2020-02-20-003

Arrêté préfectoral portant habilitation de l'organisme
URBANISTICA à réaliser l'analyse d'impact mentionnée
au III de l'article L.752 - 6 du code de commerce
Habilitation n° AI - 23 - 2020 - 12

PRÉFET DE L'AVEYRON

Préfecture

Direction de la
coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui
Territorial

**ARRETE PREFECTORAL -
portant habilitation de l'organisme URBANISTICA à réaliser
l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752 - 6 du code de
commerce
Habilitation n° AI - 23 - 2020 - 12**

LE PREFET DE L'AVEYRON

VU le code de commerce ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce ;

VU la demande du 24 novembre 2019 formulée par l'organisme URBANISTICA ;

VU le dossier déclaré complet en date du 24 novembre 2019 ;

SUR la proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'habilitation à réaliser les études d'impact nécessaires aux projets situés sur l'ensemble du territoire du département de l'Aveyron est accordée à :

URBANISTICA
16, Avenue des Atrébates
62 000 Arras

Identité de la personne affectée à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation :
- M. Francois-Xavier FRAPPIER, chargé d'études .

Article 2 : Le numéro d'identification AI - 23 - 2020 - 12 devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

- Article 3 : L'habilitation visée à l'article 1^{er} est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision.
- Article 4 : L'organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet :
1° dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quel titre ou stade que ce soit ;
2° s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.
Une déclaration sur l'honneur de ce chef devra être annexée à l'analyse d'impact par son auteur.
- Article 5 : L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R.752-6-1 du code de commerce.
- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification :
- d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Aveyron
- d'un recours hiérarchique auprès du secrétariat de la CNAC
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse.
- Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera notifiée à l'organisme URBANISTICA .

Fait à Rodez, le 20 février 2020

**Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,**

Michèle LUGRAND

Préfecture Aveyron

12-2020-02-20-004

Arrêté préfectoral portant habilitation de l'organisme
IMPLANT ACTION à réaliser l'analyse d'impact
mentionnée au III de l'article L.752 - 6 du code de
commerce

Habilitation n° AI - 24 - 2020 - 12

PRÉFET DE L'AVEYRON

Préfecture

Direction de la
coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui
Territorial

**ARRETE PREFECTORAL -
portant habilitation de l'organisme IMPLANT ACTION à réaliser
l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752 - 6 du code de
commerce
Habilitation n° AI - 24 - 2020 - 12**

LE PREFET DE L'AVEYRON

VU le code de commerce ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce ;

VU la demande du 19 septembre 2019 formulée par l'organisme IMPLANT ACTION ;

Vu le dossier réputé complet en date du 28 novembre 2019 ;

SUR la proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'habilitation à réaliser les études d'impact nécessaires aux projets situés sur l'ensemble du territoire du département de l'Aveyron est accordée à :

IMPLANT ACTION

31, Rue de la Fonderie ,
59 200 Tourcoing.

Identité des personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation :

- **M. Dimitri DELANNOY, chargé d'études ,**
- **Mme Mathilde MILLE, chargée d'études ,**
- **M. Mackendy DOSSOUS, chargé d'études ,**
- **M. Geoffrey ROLLAND, chargé d'études ,**
- **M. Arnaud GAUSIN , chargé d'études ,**
- **M. Julien GASSE, chargé d'études .**

- Article 2 : Le numéro d'identification AI - 24 - 2020 - 12 devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.
- Article 3 : L'habilitation visée à l'article 1^{er} est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision.
- Article 4 : L'organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet :
1° dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quel titre ou stade que ce soit ;
2° s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.
Une déclaration sur l'honneur de ce chef devra être annexée à l'analyse d'impact par son auteur.
- Article 5 : L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R.752-6-1 du code de commerce.
- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification :
- d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Aveyron
- d'un recours hiérarchique auprès du secrétariat de la CNAC
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse.
- Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera notifiée à l'organisme IMPLANT ACTION.

Fait à Rodez, le 20 février 2020

**Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,**

Michèle LUGRAND

Préfecture Aveyron

12-2020-02-20-002

Arrêté préfectoral portant habilitation de l'organisme
NOUVEAU TERRITOIRE à réaliser l'analyse d'impact
mentionnée au III de l'article L.752 - 6 du code de
commerce

Habilitation n° AI - 22 - 2020 - 12

PRÉFET DE L'AVEYRON

Préfecture

Direction de la
coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui
Territorial

**ARRETE PREFECTORAL -
portant habilitation de l'organisme NOUVEAU TERRITOIRE à
réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752 - 6 du
code de commerce
Habilitation n° AI - 22 - 2020 - 12**

LE PREFET DE L'AVEYRON

VU le code de commerce ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce ;

VU la demande du 22 novembre 2019 formulée par l'organisme NOUVEAU TERRITOIRE ;

VU le dossier déclaré complet en date du 22 novembre 2019 ;

SUR la proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'habilitation à réaliser les études d'impact nécessaires aux projets situés sur l'ensemble du territoire du département de l'Aveyron est accordée à :

NOUVEAU TERRITOIRE

9, Place de la Préfecture,

62 000 Arras

Identité de la personne affectée à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation :
- **M. Sébastien DELATTRE, chargé d'études .**

Article 2 : Le numéro d'identification AI - 22 - 2020 - 12 devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

- Article 3 : L'habilitation visée à l'article 1^{er} est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision.
- Article 4 : L'organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet :
1° dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quel titre ou stade que ce soit ;
2° s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.
Une déclaration sur l'honneur de ce chef devra être annexée à l'analyse d'impact par son auteur.
- Article 5 : L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R.752-6-1 du code de commerce.
- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification :
- d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Aveyron
- d'un recours hiérarchique auprès du secrétariat de la CNAC
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse.
- Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera notifiée à l'organisme NOUVEAU TERRITOIRE .

Fait à Rodez, le 20 février 2020

**Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,**

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-02-21-001

Arrêté relatif à la liste des bureaux de vote - 4ème
modification à l'arrêté n°12-2019-08-28-001 du 28 août
2019



PRÉFET DE L'AVEYRON

PRÉFECTURE

Arrêté

du 21 février 2020

Direction de la
Citoyenneté et de la
Légalité

Objet : Arrêté relatif à la liste des bureaux de vote - 4ème modification à l'arrêté
n° 12-2019-08-28-001 du 28 août 2019

Service de la légalité

Pôle structures
territoriales et élections

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code électoral et notamment son article R. 40 ;

VU l'arrêté n° 12-2019-08-28-001 du 28 août 2019 modifié par arrêté du 10 février 2020;

VU le courrier en date du 14 février 2020, de la mairie de CORNUS demandant la transfert pour travaux, du bureau de vote n°1 sis actuellement Salle communale n°2 Ladoux, à la mairie de CORNUS le Bourg 12540 CORNUS ;

Considérant que cette demande est intervenue avant l'ouverture de la campagne électorale pour les élections municipales de 2020, qu'il avait lieu dès lors de mentionner cette adresse dans l'arrêté préfectoral du 28 août 2019 ;

SUR proposition de la Madame la Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1 : L'annexe de l'arrêté n° 12-2019-08-28-001 du 28 août 2019 portant désignation des bureaux de vote est modifiée comme suit en ce qui concerne le bureau de vote n°1 de la commune de CORNUS :

- Commune de CORNUS, bureau de vote n°1 : Mairie de CORNUS le Bourg 12540 CORNUS.

Article 2 : La prise d'effet de cet arrêté est immédiate.

Article 3 : L'emplacement et le nombre des bureaux de vote des autres communes demeurent inchangés. La liste modifiée des bureaux de vote est annexée au présent arrêté.

Article 4 : La Secrétaire générale de la préfecture et les Sous-Préfets de Millau et Villefranche-de-Rouergue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Pour la Préfète, par délégation,
La Secrétaire générale

Michèle LUGRAND

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Dans ce délai peuvent être introduits les recours administratifs suivants :

- un recours gracieux adressé à Madame la préfète de l'Aveyron DCL/Pôle structures territoriales et élections CS73114 12031 Rodez Cedex 9
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'Intérieur Direction des libertés publiques et des affaires juridiques-Cabinet-bureau des polices administratives-place beauvau-75800 Paris Cedex 8

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication, auprès du greffe du tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV 31000 Toulouse. Le recours peut être adressé sur papier libre, de préférence avec AR, afin de conserver une preuve de l'envoi. Le recours n'engage à aucun autre frais. Une copie de la décision contestée est à joindre à la requête, ainsi que tous les documents jugés utiles pour réviser la décision.

Préfecture Aveyron

12-2020-02-25-001

Ouverture d'une enquête publique préalable à la
déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation du
projet de réouverture du lit de l'Hunargues et du

*Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation du projet de
réaménagement de la place du Bournhou – Elargissement
réouverture du lit de l'Hunargues, de l'aménagement de la place du Bournhou et de
amont du pont départemental (RD 902) sur la commune de*

amont du pont départemental (RD 902) sur la commune de
BÉGONHÈS ;
CASSAGNES BÉGONHÈS (12120), sous maîtrise
d'ouvrage conjointe du Syndicat Mixte du Bassin Versant
du Viaur et du Conseil départemental de l'Aveyron.

PREFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Arrêté n°

du 25 février 2020

OBJET: Ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation du projet de réouverture du lit de l'Hunargues et du réaménagement de la place du Bournhou – Elargissement amont du pont départemental (RD 902) sur la commune de CASSAGNES BÉGONHÈS (12120), sous maîtrise d'ouvrage conjointe du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et du Conseil départemental de l'Aveyron.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Michèle LUGRAND, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;
- VU la délibération du 24 septembre 2019 par laquelle le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur approuve le projet de réouverture du lit de l'Hunargues, d'aménagement de la place du Bournhou et d'élargissement amont du pont départemental sur l'Hunargues (RD 902) sur la commune de CASSAGNES BÉGONHÈS, le dossier et l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique commun avec le département de l'Aveyron ;
- VU la délibération du 25 octobre 2019 par laquelle la Commission permanente du Conseil départemental de l'Aveyron sollicite l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, approuve le dossier d'enquête et sollicite la préfecture de l'Aveyron, conformément à l'article L122-7 du code de l'expropriation, afin qu'elle désigne dans l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet cité en objet, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur comme l'unique personne en charge de conduire la procédure d'expropriation ;
- VU les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réouverture du lit de l'Hunargues, de l'aménagement de la place du Bournhou et de l'élargissement amont du pont départemental (RD 902) sur la commune de CASSAGNES BÉGONHÈS, à savoir :
- pièce A : le contexte juridique et réglementaire,
 - pièce B : la notice explicative,
 - pièce C : le plan de situation et des travaux,
 - pièce D : appréciation sommaire des dépenses,
 - pièce E : les annexes (l'avis des domaines, les délibérations, le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement) ;
 - pièce complémentaire : les financements du projet

VU la décision n°E20000004/31 du 9 janvier 2020 du président du Tribunal Administratif de Toulouse portant désignation du commissaire enquêteur ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E -

Article 1 : Une enquête publique, d'une durée de seize jours consécutifs, sera organisée **du lundi 30 mars 2020 à 9h00 au mardi 14 avril 2020 à 17h00** sur la commune de CASSAGNES BÉGONHÈS, ayant pour objet :

Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation du projet de réouverture du lit de l'Hunargues, de l'aménagement de la place du Bournhou et de l'élargissement amont du pont départemental (RD 902) sur la commune de CASSAGNES BÉGONHÈS ;

Le projet a pour objectifs de réduire les risques d'inondation liés aux débordements de l'Hunargues dans le centre bourg de la commune de Cassagnes Bégonhès et préserver les enjeux bâtis de part et d'autre du ruisseau de l'Hunargues, notamment la mise hors d'eau des commerces pour une crue centennale, de conserver une zone de retournement des poids lourds, bus et camions de pompier en amont du fait de l'impossibilité de tourner au niveau de la RD n° 83, de conserver une zone de circulation à l'aval sur les places du marché et de la mairie, de limiter le coût des travaux en limitant la création d'ouvrages de franchissement.

Article 2 : Est désignée en qualité de commissaire enquêteur Mme Françoise AYRAL-PUECH ;

Article 3 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique citée à l'article 1 sera publié :

- par les soins de la préfète et aux frais du demandeur, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département (**La Dépêche et Centre Presse**), huit jours au moins avant le début de l'enquête, soit **le mardi 17 mars 2020** et rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci, soit **le mardi 31 mars 2020** ;
- par les soins du maire de CASSAGNES BÉGONHÈS, par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **le vendredi 20 mars 2020** au plus tard **et jusqu'au mardi 14 avril 2020 – 17h00**.

Un certificat d'affichage constatant l'accomplissement de cette formalité sera établi par le maire de CASSAGNES BÉGONHÈS.

Article 4: L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

Les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique seront déposées à la mairie de CASSAGNES BÉGONHÈS, du **lundi 30 mars 2020 à 9h00 au mardi 14 avril 2020 à 17h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant ce délai, des observations sur l'utilité publique de l'opération pourront être consignées, par toute personne intéressée :

- soit directement sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la **mairie de CASSAGNES BÉGONHÈS** ;
- soit adressées par correspondance à Mme Françoise AYRAL-PUECH, commissaire enquêteur, à la mairie de **CASSAGNES BÉGONHÈS - 22 avenue de Lodève - 12120 CASSAGNES BÉGONHÈS** qui les joindra au registre ;

Mme Françoise AYRAL-PUECH, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la **mairie de Cassagnes Bégonhès - 22 avenue de Lodève - 12120 CASSAGNES BÉGONHÈS**

- le lundi 30 mars 2020 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 8 avril 2020 de 9h00 à 12h00
- le mardi 14 avril 2020 de 14h00 à 17h00

Ne pourront être pris en compte que les observations et les courriers reçus en mairie avant l'heure de clôture de l'enquête d'utilité publique, soit au plus tard le **mardi 14 avril 2020 à 17h00**.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur examinera les observations recueillies et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter ainsi que l'expropriant, s'il en fait la demande.

Le commissaire enquêteur rédigera un rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier et le registre d'enquête, son rapport et ses conclusions à la préfète.

La préfète adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions motivées au maire de la commune de CASSAGNES BÉGONHÈS.

Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à la déclaration d'utilité publique de l'opération envisagée, le conseil municipal de CASSAGNES BÉGONHÈS sera appelé à émettre son avis par une délibération motivée dont le procès-verbal est joint au dossier transmis à la préfète.

Faute de délibération dans un délai de trois mois à compter de la transmission du dossier au maire, le conseil municipal sera regardé comme ayant renoncé à l'opération.

Copie du rapport et des conclusions sera tenue sans délai à la disposition du public, à la mairie de CASSAGNES BÉGONHÈS et à la préfecture de l'Aveyron et sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Rodez, le

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,

Michèle LUGRAND